



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois et le 29 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire du mois de Mars sur convocation du 22 Mars sous la présidence de Monsieur MILÉSI Pascal, Maire.

Présents : Mesdames Christine BUISSON, Georgette COMBE, Isabelle GOVIN, Marie-Line LEPINAY, Béatrice OLLIVIER, Fanny VIZZI

Messieurs Thierry CHAIGNON, Pascal MILÉSI, Patrick SONZOGNI, Jean-Manuel SÛNE

Procuration :

Madame Séverine PIERRE qui donne procuration à Monsieur Pascal MILESI

Excusés :

Madame Lesly PETIT

Monsieur Alexis DURAND

Absents : Messieurs Jean-Luc DI PIETRO, Régis THIBON

Secrétaire de Séance : monsieur Patrick SONZOGNI

Approbation du registre des délibérations de la séance du 6 Décembre 2022

### 1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif de la commune est présenté à l'assemblée. Il est rigoureusement égal au compte de gestion établi par la trésorerie.

Les résultats comme suit :

Section de fonctionnement : excédent cumulé de 400 887.16 € pour un montant de recettes de 503 835.34 € et un montant de dépenses de 451 132.25 €.

Section d'Investissement : un déficit cumulé de 72 123.27 € pour un montant de recettes de 204 114.18 € et un montant de dépenses de 276 237.45 €

Approbation à l'unanimité

### 2/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Considérant que les opérations sont régulières,

Considérant que le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2022 par délibération du même jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

**EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2022 : 400 887.16 €**

**Affectation obligatoire** : à la couverture d'autofinancement sur l'article 1068 : **236 839.25 €**

**Solde disponible affecté comme suit** :

Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement :

Article 002 : **164 047.91 €**

Approbation à l'unanimité

### 3/ APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget 2022 présenté pour ce qui concerne les opérations budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion du trésorier municipal dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité



#### 4/ VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE POUR 2023

Le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des taxes communales pour 2023 :

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	29,62 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	27.92 %
Taxe d'habitation	6,02 %

Approbation à l'unanimité

#### 5/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2022 est présenté par Monsieur le Maire, voté par nature et par chapitre, en section de Fonctionnement et en Section d'Investissement ;

La section de Fonctionnement s'équilibre à 642 153 €

La section d'Investissement s'équilibre à 810 466 €

Approbation à l'unanimité

#### 6/ Adoption de la nomenclature Budgétaire et Comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : Autorisation de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Approbation à l'unanimité

#### 7/ Subvention coopérative scolaire 2022/2023

Monsieur le maire propose de verser une subvention de 800 € à l'association OCCE 30 COOP SCOLAIRE

Approbation à l'unanimité

#### 8/ Modification du plan de financement

##### Amélioration de l'impact énergétique de l'école – Sollicitation du Fonds de Concours Exceptionnel Alès Agglomération

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite à la délibération d'Alès Agglomération en date du 7 décembre 2022 concernant l'octroi d'un fonds de concours exceptionnel, il y a lieu de modifier le plan financement délibéré en septembre 2022 concernant le projet de l'amélioration de l'impact énergétique de l'école.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Climatiseur réversible	2 790,00 €	Alès-Agglomération	1 920,00 €
Rideaux	2 660,37 €	Autofinancement	3 530,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 450,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 450,37 €</b>

Approbation à l'unanimité



#### **9/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Alès Agglomération en date du 21 mars 2023**

**Considérant** le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'Alès Agglomération et son accord en date du 21 mars 2023,

**Considérant** la nécessité de l'approbation du rapport par la majorité des communes membres de la communauté dans un délai de trois mois après sa transmission,

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport susvisé de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), prévu au IV de l'article 1609 nonies C du CGI, ayant pour objet l'évaluation des compétences restituées aux communes (enseignement élémentaire et pré-élémentaire public et restauration scolaire).

Approbation à l'unanimité

#### **10/ Création de postes suite aux avancements 2023**

Monsieur le maire informe les membres présents que des agents titulaires de la collectivité sont promouvables à l'avancement de grade.

Il propose de créer les postes permanents comme suit : 2 postes, catégorie C, d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023,

Le Conseil Municipal décide de créer les 2 postes permanents

Approbation à l'unanimité

#### **11/ ACHAT ET VENTE DE TERRAIN POUR VOIRIE**

Le conseil municipal approuve l'achat d'une partie de la parcelle, d'une superficie de 796 m<sup>2</sup>, de M. et Mme AIGON René, et

la vente d'une parcelle de 47 m<sup>2</sup> pour permettre un cheminement sécurisé à la salle polyvalente (dans la continuité du chemin de l'école à la bibliothèque), pour un montant de 60 €/m<sup>2</sup>

Approbation à l'unanimité

#### **Informations diverses :**

- Ligne de Trésorerie : souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € auprès du Crédit Agricole du Languedoc
- Bulletin municipal : un bulletin est en cours de préparation
- Site internet : La proposition retenue pour la création du site internet est celle de l'entreprise ARG
- Inauguration le 15 avril 2023 du city-stade et des travaux de la traversée RD537

La séance est levée à 19h45.